

## **CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
- 2 photos d'identité nouvelles normes **ANTS (E-photo)**
- Pour les candidats âgés de 17 révolus à 25 ans non révolus, les justificatifs de leur situation au regard du service national acceptés sont :

- La copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

- L'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

- L'attestation individuelle d'exemption

- Pour les mineurs : 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité du représentant légal
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Pour les demandeurs habitant chez un particulier (enfant, parent, ami...) 2 documents sont demandés :

-1 photocopie recto verso de la carte d'identité ou du permis de conduire ou du passeport de l'hébergement.

-1 attestation certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 6 mois [télécharger l'attestation de domicile](#)

Pour un permis supplémentaire : la photocopie recto-verso du permis de conduire actuel

Pour les personnes de nationalités étrangères :

- 1 photocopie recto verso de la carte de séjour
- justificatif de résidence en France datant de 6 mois ou plus.
- justificatif de résidence en France datant de moins de 3 mois

En cas de perte du permis de conduite (invalidation ou annulation) :

- Perte totale de points : R44 (Récépissé de remise du permis de conduire)
- Annulation par décision judiciaire : R7 (Notification du tribunal)
- Visite médicale et test psychotechnique

Pour les Formations complémentaires A1/L5e :

- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport

- 1 photocopie recto-verso du permis de conduire
- 2 photos d'identité nouvelle norme